

Pour en savoir plus**■ Au près de la Haute Autorité de santé**

Haute Autorité de santé
2 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis La Plaine CEDEX
Site internet : www.has-sante.fr

■ Au près de l'Assurance Maladie

Site internet : www.ameli.fr
Votre Caisse primaire
d'assurance maladie.....

■ Au près des associations de patients

SOS Hépatites Fédération
43 rue du Docteur Mougeot - BP 88
52103 Saint-Dizier CEDEX
Tél : 03 25 06 12 12 (de 14h à 20h)
ou 01 43 67 26 40
Site internet : www.soshepatites.org

Hépatites Info Service
190 boulevard de Charonne - 75020 Paris
Tél. : 0800 845 800 (appel anonyme et
gratuit 7j/7 de 9h à 23h)
Site internet : www.hepatites-info-service.org

Actions Traitements
190 boulevard de Charonne
75020 Paris
Tél. : 01 43 67 00 00 (ligne info
traitements de 15h à 18h)
Site internet : www.actions-traitements.org

AIDES
Tour Essor - 14 rue Scandicci
93508 Pantin Cedex
Tél. : 0820 160 120 (n° national)
Site internet : www.aides.org

ARCAT
94-102 rue de Buzenval
75020 Paris
Tél. : 01 44 93 29 29
Site internet : www.arcat-sante.org

Association Française des Hémophiles
6 rue Alexandre Cabanel
75739 Paris CEDEX 15
Tél. : 01 45 67 77 67
Site internet : www.afh.asso.fr

Transhépate
6 rue de l'Aubrac
75012 Paris
Tél. : 01 40 19 07 60
Site internet : www.transhepate.org

■ Numéros utiles

Hépatites Info Services : 0800 845 800
(appel anonyme, confidentiel et gratuit
7j/7 de 9h à 23h, à partir d'un poste fixe)

Écoute alcool : 0811 91 30 30
(7j/7, prix d'une communication locale
quel que soit le lieu d'appel)

Drogues Info Service : 0800 23 13 13
(appel anonyme, confidentiel et gratuit
7j/7 de 8h à 2h, à partir d'un poste fixe)
ou
01 70 23 13 13 (appel non surtaxé, à
partir d'un téléphone portable)

Droits des Malades Info : 0810 51 51 51
(appel anonyme et confidentiel,
prix d'une communication locale quel
que soit le lieu d'appel, de 14h à 20h
du lundi au vendredi)

■ Fédération nationale des pôles de référence et réseaux hépatites

Site internet : www.fnprrh.com ou
www.hepatites-info.com

■ Au près de l'INPES

Institut national de prévention et
d'éducation pour la santé
42 bd de la Libération
93203 Saint-Denis CEDEX
Site internet : www.inpes.sante.fr

GUIDE - AFFECTION DE LONGUE DURÉE

La prise en charge de votre hépatite chronique C

Comprendre comment gérer sa santé
avec une hépatite chronique C

Octobre 2006

Votre médecin traitant vous a remis ce guide « *La prise en charge de votre hépatite chronique C* ». Il est complémentaire du guide de l'Assurance Maladie « *La prise en charge de votre affection de longue durée* », que vous a adressé votre Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Ce guide a pour objectif de vous expliquer les principaux éléments du traitement et du suivi de votre hépatite chronique C. En complément des informations dispensées par votre médecin, il mentionne aussi d'autres sources d'information que vous pouvez contacter.

Votre médecin traitant a complété un protocole de soins à partir d'une liste comprenant l'ensemble des soins et des traitements de l'hépatite chronique C et de ses complications (« *Liste des actes et prestations* »). Cette liste n'est pas exhaustive, ainsi votre médecin a pu y ajouter des actes et prestations (ne figurant pas sur cette liste) en rapport avec votre maladie et dont vous avez besoin.

Le plus souvent, votre maladie ne justifie pas l'ensemble des actes et prestations de la liste. Celle-ci est disponible sur les sites internet de la HAS ou de l'Assurance Maladie ou encore sur simple demande auprès de votre CPAM ou de la HAS (voir p. 8). Les soins liés à votre maladie sont pris en charge à 100 % en dehors de ceux non prévus au remboursement par la réglementation (mention : « *prestation dont le remboursement n'est pas prévu par la législation* »). N'hésitez pas à interroger votre médecin.

Glossaire

■ Biopsie du foie

La biopsie du foie est actuellement le seul examen validé qui permette d'évaluer les lésions du foie (fibrose) et de préciser la sévérité de l'hépatite. Il s'agit d'un prélèvement de cellules du foie réalisé à l'hôpital à l'aide d'une aiguille sous anesthésie locale, ou plus rarement sous anesthésie générale. Elle donne au médecin des indications précieuses pour discuter avec vous de la mise en route d'un traitement.

Nb : d'autres examens sont actuellement en évaluation pour apprécier les lésions du foie : par prélèvements sanguins ou par envoi d'ultrason à travers le foie.

■ Fibrose du foie

La fibrose provient de l'action combinée de la présence du virus de l'hépatite C dans les cellules du foie et de la réaction de l'organisme pour s'en débarrasser (destruction des cellules infectées). Cette destruction provoque une régénération des cellules du foie avec des cicatrices (c'est la fibrose), accompagnée d'une inflammation au niveau du foie.

Lorsque la fibrose occupe la majeure partie du foie, elle entraîne une déstructuration de son architecture : c'est la cirrhose du foie.

La surveillance de l'hépatite chronique C

■ En quoi consiste la surveillance ?

La surveillance consiste à vérifier l'évolution de la maladie du foie, en évaluant son inflammation. Le type d'examen (prise de sang, échographie...) et leur rythme de réalisation dépendent de l'atteinte constatée au premier bilan et de la prise ou non d'un traitement contre le virus.

Si vous recevez un traitement contre l'hépatite C, la surveillance consiste aussi à en vérifier l'efficacité (à l'aide d'une simple prise de sang) et la bonne tolérance. Très rapprochée au début du traitement, elle s'espace ensuite. Elle doit être maintenue même à l'arrêt du traitement, que celui-ci ait été efficace (élimination du virus) ou non.

La surveillance porte aussi sur d'autres éléments : traitements prescrits pour un effet indésirable ou pour d'autres maladies, mesures hygiéno-diététiques, etc.

Toutes les hépatites chroniques C n'évoluent pas vers une complication et toutes ne nécessitent pas de traitement contre le virus. Toutefois, la surveillance (au minimum 2 fois par an) est toujours indispensable.

■ Quelles sont les complications ?

Le virus de l'hépatite C (VHC) entraîne au fil des ans, plus ou moins rapidement, des lésions sur le foie (la fibrose). L'évolution ultime de la fibrose est la cirrhose du foie (qui apparaît chez 20 % des personnes atteintes par une hépatite C) qui elle-même peut se transformer en cancer du foie (qui survient chez 5 % par an des personnes ayant une cirrhose).

Pour un suivi de qualité

- Savoir quelles sont les complications possibles de l'hépatite chronique C, quels examens sont nécessaires pour les déceler, et quelles mesures sont à prendre pour les éviter.
- Aller régulièrement chez son médecin traitant et chez les spécialistes si des rendez-vous y sont programmés et réaliser les prises de sang ou examens complémentaires demandés.

SOMMAIRE

La prise en charge de votre hépatite chronique C.....	p. 4
■ À quoi sert le bilan initial ?.....	p. 4
■ Quels sont les professionnels impliqués ?	p. 4
Les traitements prescrits dans l'hépatite chronique C	p. 5
■ À quoi sert le traitement contre le virus ?	p. 5
■ D'autres traitements sont-ils nécessaires ?	p. 5
La surveillance de l'hépatite chronique C	p. 6
■ En quoi consiste la surveillance ?	p. 6
■ Quelles sont les complications ?	p. 6
Glossaire	p. 7
Pour en savoir plus	p. 8

La prise en charge de votre hépatite chronique C

L'hépatite C est une maladie évolutive qui touche le foie, mais qui peut aussi avoir des répercussions plus larges (manifestations extra-hépatiques : fatigue, problèmes de peau, douleurs articulaires, etc.). Elle évolue plus ou moins rapidement selon les personnes. La présence d'autres maladies (séropositivité au VIH, autre hépatite virale, hémochromatose, etc.) ou la consommation de drogues ou d'alcool accélèrent l'évolution de la maladie.

■ À quoi sert le bilan initial ?

La découverte de l'hépatite chronique C nécessite de réaliser un bilan de santé spécifique :

Ce bilan initial (examen clinique, bilan sanguin et examens complémentaires) sert à évaluer la sévérité de la maladie. Il sert aussi à rechercher des facteurs pouvant aggraver la maladie et les complications éventuellement déjà existantes. Il permet ainsi de définir quels traitements vous sont adaptés et quelle surveillance de la maladie vous sera proposée.

■ Quels sont les professionnels impliqués ?

Ce premier bilan est réalisé par le médecin traitant ou par un spécialiste (hépato-gastro-entérologue, infectiologue ou interniste). Plusieurs consultations sont nécessaires. Il peut vous être prescrit une *biopsie du foie*, toujours réalisée par un spécialiste.

Une visite chez l'ophtalmologiste et/ou le psychiatre peut être indiquée (afin de dépister d'éventuels troubles oculaires et/ou psychiatriques existants susceptibles d'être aggravés par le traitement, s'il est nécessaire). Selon votre situation, l'avis d'autres spécialistes ou des bilans complémentaires peuvent être demandés.

D'autres professionnels peuvent être aussi très utiles afin de vous aider à vivre avec votre maladie dans les meilleures conditions possibles : assistants sociaux, psychologues, médecins du travail, médecin des dépendances, etc.

Première étape

Se renseigner sur l'hépatite chronique C :

- Ne pas hésiter à poser toutes vos questions à votre médecin (pensez à les noter entre les consultations).
- Savoir qu'il existe des associations de patients pour vous soutenir, vous accompagner et vous informer.

Les traitements prescrits dans l'hépatite chronique C

Si vous avez une hépatite chronique C, le bilan initial permet de définir le traitement qui vous convient. Le plus souvent, un traitement spécifique vous est prescrit. Cette décision est prise conjointement entre votre médecin traitant, le spécialiste et vous-même. C'est le spécialiste qui vous délivre votre première ordonnance.

■ À quoi sert le traitement contre le virus ?

L'objectif du traitement contre le virus de l'hépatite chronique C est :

- de faire disparaître le virus (on parle alors de guérison) ;
- et/ou de protéger le foie : diminuer l'activité de la maladie permet de ralentir, de stopper, voire de faire régresser la *fibrose du foie*.

Le traitement contre l'hépatite chronique C habituellement prescrit se compose de deux médicaments : un traitement quotidien par comprimés ou gélules (ribavirine) et une injection sous-cutanée par semaine (interféron), pour une durée de 6 mois à 1 an, cette durée pouvant varier en fonction de votre situation.

■ D'autres traitements sont-ils nécessaires ?

Pendant le traitement par ribavirine et 6 mois après son arrêt, les femmes pouvant être enceintes doivent utiliser une méthode de contraception, les hommes doivent utiliser des préservatifs.

Si cela est nécessaire, en fonction du premier bilan, il vous faudra :

- vous faire vacciner contre l'hépatite A (acte non remboursé) et l'hépatite B ;
- en concertation avec votre médecin, adapter votre hygiène de vie (alcool, tabac, alimentation, médicaments...).

D'autres traitements sont possibles dans l'hépatite chronique C : pour lutter contre les complications, contre les effets indésirables dus aux traitements, ou pour traiter d'autres maladies.

Ne prenez pas de médicaments sans en avoir parlé au préalable avec votre médecin traitant.

Un patient bien informé est un patient mieux traité

- Savoir pourquoi un traitement contre le virus vous a été prescrit et en respecter les prises.
- Savoir que ce traitement peut provoquer des effets indésirables (fatigue, symptômes de la grippe, irritabilité, idées noires, etc.). En parler à son médecin permet de les anticiper, et/ou de les traiter, permettant la poursuite du traitement dans de bonnes conditions.
- Dans ce cadre, le contact avec une association de patients est particulièrement utile.